CONTRAT DE LOCATION SAISONNIERE

L'ENSOLEILLADE Meublé Classé 2 Etoiles ** 206 impasse du village de Chaban 24290 à Saint Léon sur Vézère

Suite à votre demande, nous avons le plaisir de vous adresser LE CONTRAT DE LOCATION et l'état descriptif du Logement. Veuillez nous renvoyer un exemplaire du contrat, signé pour accord, accompagné du règlement de l acompte demandé. Cette réservation prendra effet à la réception de votre chèque ou virement et vous sera confirmé par mail ou S.M.S. Au plaisir de vous accueillir, nous restons à votre disposition pour tous compléments d informations.

DESCRIPTIF: Petite maison écologique en bois de 19m2 avec entré indépendante, terrasse et jardin. Accueil 1 à 2 personnes.

<u>Kitchenette</u>: Frigo top avec freezeur, 2 feux gaz, mini four, cafetière et bouilloire électriques, vaisselles, batterie de cuisine, 1 torchon, 1 essuies main. Table avec rallonge, 2 chaises.

Coin Toilette fermé: douche, wc, lavabo, sèche cheveux, tapis de douche.

2 lits 90x190, 2 Alèses, 2 couvertures, 2 couettes, 2 dessus de lit, 2 oreillers

Télévision TNT, Lecteur DVD, Climatisation, Aspirateur, ventilateur, fer et mini planche à repasser, fil à linge extérieur. Terrasse extérieur: Table, 2 chaises, 2 transats. Jardin: 1 Table 2 chaises 1 banc

PRESTATION FACULTATIVES (cochez options désirées)

_ Location draps : 1 drap plat ou 1 housse de couette, 1 draps housse 1 taie oreiller	. 12 € x	=
Location serviettes toilettes : 1 grande serviette, 1 petite serviette	10 € x	=
Option ménage	40 €	=

DATE PRISE D EFFET DU CONTRAT : Du Au

ARRIVEE de 17h à 20H DEPART pour 10H

ADRESSE du COURRIER
Association
Lumière dans le Corps
206 imp du village de Chaban
24290 Saint Léon sur Vézère
Tél :06 76 76 78 89
Mail: lumieredanslecorps@laposte.net

Vos coordonnées				
Nom:				
Adresse:				
Tél:				
Mail:				

Tarif: 65 € par nuit minimum 3 nuits, haute saison 7 jours du samedi au samedi 65 € x

Taxe de séjour en sus: 0.90€ par nuit et par personne

0.90 € x =

Acompte 30% Chèque au nom : Association Lumière dans le Corps

Entre Association Lumière dans le Corps		les Locataires saisonniers					
Fait à Saint Léon sur Vézère le / /		J ai pris connaissance des conditions générales de locations précisées au verso					
		Fait à	le	/	/		
		Signatures faire précéder : « lu et app	rouvé »				

L ENSOLEILLADE CONDITIONS GENERALES: LOCATION SAISONNIERE 2025

La location du gîte indiquée au verso du présent contrat est effectuée pour une capacité de 2 personnes qui ne peut pas être dépassé. Les animaux ne sont pas admis.

Le locataire ne pourra se prévaloir au maintien dans les lieux à l'expiration de la période de location prévue sur ce contrat, sauf accord du propriétaire.

Aucun modification du contrat (rature, surcharge) ne sera acceptée sans l accord des deux parties.

<u>UTILISATION DES LIEUX</u>: Le locataire jouira de la location d'une manière paisible et en fera bon usage. La location ne peut pas bénéficier à des tiers sans accord préalable du propriétaire. Le propriétaire fournira le gîte conforme à la description et le maintiendra en état de servir.

<u>VOLS</u>: Le propriétaire déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de pertes.

Les locataires sont responsables de tous dommages survenant de leur fait, (casse, dégâts, appareils ménagers ect vous devez nous en informer avant votre départ. (Voir auprès de votre assurance l extension villégiature).

DEPART FIN DE SEJOUR:

Le locataire se doit de restituer le gîte dans l'état de propreté trouvé à l arrivée. En vous en remerciant. Vous pouvez opter à l option ménage.

CONDITION DE RESILIATION DE LA LOCATION:

ANNULATION PAR LE LOCATAIRE:

- 1) Toute résiliation de ce contrat doit être adressée par courrier R.A.R. La date de réception faisant foi.
- 2) Résiliation dans un <u>délai supérieur à 60 jours avant l'entrée dans les lieux</u> restitution de l'acompte.
- 3) Résiliation dans un <u>délai de 30 et 60 jours avant l'entrée dans les lieux</u> l'acompte sera conservée.
- 4) Résiliation dans un <u>délai inferieur à 30 jours avant l'entrée dans les lieux</u> l'acompte sera conservée et en cas de non relocation il pourra vous être demandé la totalité du séjour.

<u>ANNULATION PAR LE PROPRIETAIRE</u>: En cas de résiliation il reversera le double du montant de l acompte. En cas de non présentation du locataire le jour fixé sur ce contrat, après 24 heures sans avis notifié, le présent contrat est considéré comme résilié. Le propriétaire peut disposer de son gîte.

Louer en toute tranquillité en prenant une assurance voyage annulation







